

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 062-216207365-20240208-DEC2024\_30-AI

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'organisation du spectacle pyrotechnique lors de la fête du 14 juillet 2024  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre du spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2023 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société SARL Régie Fête ;

**DECIDE**

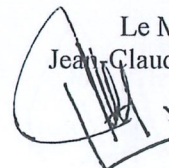
ARTICLE 1 est signé avec la société **SARL WAGNON** (sise 203 rue de l'ALMA BP84 59052 ROUBAIX Cedex1) un devis pour assurer le montage-tir et démontage du feu , soit un montant de **5500 euros TTC** ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 08/02/2024

DEC 2024 - 30

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ



DGS